



*DSI Electronique n°771 du 4 au 10 février 2019*

ISSN -1737 5703

---

## Sommaire

### Veille Technologique

Le nouveau caniveau BIRCOmax-i avec ses capacités de rétention hors-norme .....	2
De l'isobutène produit à partir de paille de blé .....	2
EnerJ-meeting 2019 récompense des start-ups .....	3

### Lecture Recommandée

Loi de finances Française 2019 : dispositions relatives aux déchets .....	4
---	---



- **Drainage d'eaux pluviales: le nouveau caniveau BIRCOmax-i avec ses capacités de rétention hors-normes**

*Un maximum de contenance, un maximum de résistance et un maximum de stabilité pour un maximum d'efficacité*

**Extraits:** «... Son volume de rétention hors-normes de 512l/ml assure le drainage d'énormes quantités d'eaux pluviales dans un espace de temps minimal. Résistant jusque classe F 900 grâce à sa forme hyperbolique\* innovante et son corps en béton armé, il répond aux besoins de l'urbanisme, de la logistique et de l'industrie.

Le nouveau caniveau BIRCO a été spécialement conçu pour répondre à la problématique de la gestion des eaux pluviales posée dans les milieux des TP soumis à de fortes contraintes (industrie, ports, aéroports et surfaces logistiques). Et pour



apporter une solution encore plus adaptée, les ingénieurs de BIRCO ont développé le BIRCOmax-i en 10 tailles différentes ...»- In: <http://www.birco.fr/charges-lourdes-et-type-i/apercu-de-la-gamme-charges-lourdes-et-type-i/bircomax-i/>

\* **BIRCOhyperbole:** Cette forme de construction unique répartit de manière optimale les sollicitations agissantes sur le caniveau, augmentant ainsi la stabilité et en même temps la capacité d'auto-nettoyage

- **Bioénergies: de l'isobutène produit à partir de paille de blé**

**Extraits:** «... « des essais réalisés sur un démonstrateur industriel de Leuna (Allemagne), à partir d'hydrolysat de paille de blé, se sont révélés fructueux et ont abouti à la production d'isobutène cellulosique pour la première fois à cette échelle ».

« La paille de blé résiduelle a été convertie en bio-isobutène renouvelable de deuxième génération à l'échelle d'un démonstrateur puis sera transformée en oligomères et polymères utilisables pour des applications dans les lubrifiants, les caoutchoucs, les cosmétiques, les solvants, les plastiques, ou encore les carburants ».

#### Un projet en R&D jusqu'en 2021

« au cours de cette première phase, les performances du micro-organisme s'accroissent sur un substrat traditionnel comme le saccharose tout en adaptant le meilleur châssis microbien au

hydrolysats de paille. L'installation pilote de Pomacle (France) et le démonstrateur de Leuna (Allemagne) ont fait leurs preuves tant avec l'hydrolysat de paille qu'avec le saccharose.

Une production de plusieurs tonnes de bio-isobutène est prévu à partir de cette nouvelle matière première au cours des prochaines étapes du projet » ...»- *In:* <https://www.environnement-magazine.fr/energie/article/2019/02/12/122902/global-bioenergies-produit-isobutene-partir-paille-ble>

Le 7 février à Paris : ***Journée de l'efficacité énergétique et environnementale du bâtiment : EnerJ-meeting 2019 récompense des start-ups*** /Par Grégoire Noble

**Extraits:** «... **SmartVent** : Le "Grand Prix du Trophée Startup EnerJ-Meeting 2019", a été décroché par la technologie "SmartVent", une bouche de ventilation autonome connectée, dotée de capteurs de qualité de l'air intérieur. Munie d'un clapet mobile, elle peut adapter le flux d'air en fonction des mesures observées afin de garantir un environnement sain. Totalement autonome en énergie grâce à une micro-éolienne intégrée et un système de génération breveté, elle ne nécessite aucun câble ni aucune batterie et ne requiert de ce fait aucune maintenance particulière. Son installation se révèle également particulièrement aisée. Le jury fait savoir qu'il a apprécié cette technologie facile à mettre en œuvre et totalement autonome, pour la rénovation comme pour le neuf, qui permet à la fois de collecter et de transmettre des données pour agir et répondre à l'enjeu majeur de la QAI.

- **Développement d'un outil de simulation de l'empreinte carbone du bâtiment \* :**

Un prix spécial "Réglementation environnementale 2020" a été attribué à la technologie "Vizcab", une solution de data-science dédiée à la transition énergétique et à la décarbonation de la construction. La technologie brevetée rend utiles et accessibles des analyses du cycle de vie multicritères.

Le jury déclare avoir apprécié "la dimension d'analyse prédictive permise par cette solution complète, interopérable, dont le logiciel génère des dizaines de milliers de variantes d'un bâtiment afin de sélectionner les plus pertinentes"...»- *In:* [batiactu.com](http://batiactu.com), le 7 février 2019.

<https://www.batiactu.com/edito/et-le-trophee-start-up-2020-2050-est-attribue-ahellip-55399.php>

\*D'amples informations : *In:* [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ipme\\_vizcab.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ipme_vizcab.pdf)



## **Lecture Recommandée..**

### ***Loi de finances Française 2019 : dispositions relatives aux déchets***

Par Grégoire Noble

**Extraits:** «... La Loi de finances pour l'année 2019 a été publiée le 30 décembre 2018. Certaines de ses dispositions concernent le domaine de l'HSE. Les principales d'entre elles

portent sur l'incitation aux déplacements propres, la refonte de la TGAP déchets (hausse du coût de la mise en décharge et de l'incinération des déchets, entre autres) et l'instauration d'une taxe sur les HFC (hydrofluorocarbures).

- **TEOM (Taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères) – article 23**

À noter, dans les cinq premières années au cours desquelles est mise en place la tarification incitative, l'État ne prélèvera que 2% du montant de la TEOM au lieu de 3,6% normalement prévu par l'article 1641 du Code général des impôts. Cette disposition ne s'applique qu'aux impositions à compter du 1er janvier 2019, dès lors que la délibération mettant en place la part incitative de la TEOM est postérieure au 1er janvier 2018.

- **TGAP déchets (Taxe générale sur les activités polluantes) – article 24**

Le tarif réduit de TGAP ne s'applique plus qu'aux installations certifiées ISO 50001 et non plus ISO 14001 ...

- **Taux de TVA réduit pour les prestations de déchets – article 190**

Un nouveau taux réduit de TVA à 5,5 % bénéficie aux prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets des ménages et des autres déchets que les collectivités peuvent collecter et traiter sans sujétions techniques particulières...»- In: <https://www.red-on-line.fr/hse/blog/2019/01/22/loi-de-finances-2019-dispositions-relatives-aux-dechets-006729>

---


Réalisé par : Lobna ZOUAOUI, Community manager, chargée de veille technologique ✉ [veille@citnet.nat.tn](mailto:veille@citnet.nat.tn)

Vérifié par : Noura KHIARI, Chef du Service Documentation, Information, Edition et Marketing ✉  
[cdi1@citnet.nat.tn](mailto:cdi1@citnet.nat.tn)

Validé par : Faouzi HAMOUDA, Directeur de la Documentation et de l'Information ✉ [cdi@citnet.nat.tn](mailto:cdi@citnet.nat.tn)

---

Boulevard du Leader Yasser Arafat – 1080 – Tunis

☎ 00216-71.206.482 / 71.206.647 \* Fax : 00216-71.206.642 \*  <http://www.citnet.nat.tn/>



En devenant partenaire du CITET vous êtes automatiquement enregistrés et abonnés à sa DSI hebdomadaire. La Direction de Documentation et d'Information (DDI) vous remercie de votre assiduité et recevra avec vif intérêt toute suggestion ou demande d'information de documentation de votre part que vous voudriez bien envoyer à : [cdi@citnet.nat.tn](mailto:cdi@citnet.nat.tn). Pour se désabonner, SVP envoyez le message suivant « Je désire me désabonner », à la même adresse.